

CPAS DE NASSOGNE

Description	Le service mobilité est un service de transport à finalité sociale agréé par la Région wallonne. Il est prioritairement accessible à toute personne de la Commune mais également à toute personne ne résidant pas sur le territoire communal et ce, sans condition de revenus ou de situation sociale. Créé en 2005, le service mobilité du CPAS a pour vocation de proposer à toute personne, qu'elle soit isolée ou non, âgée ou non, un moyen de déplacement alternatif ou complémentaire à l'offre existante de transports en commun. Notre véhicule n'est toutefois pas équipé pour assurer le transport des personnes à mobilité réduite qui se déplacent à l'aide d'un fauteuil roulant manuel ou motorisé. Nous assurons tout type de déplacement compatible avec le planning (du lundi au vendredi, de 08h30 à 16h30 ou sur demande en fonction de la disponibilité du chauffeur). Tels que : des rendez-vous médicaux, que ce soit chez un prestataire particulier ou en milieu hospitalier (Marche, Libramont, Dinant, Namur, Liège), des courses, des démarches administratives auprès de la Commune, d'une mutuelle, d'une caisse de chômage, de la Poste, des activités organisées par le Conseil Consultatif Communal des Aînés, gare (Forrières, Jemelle, Marloie), visites dans la famille ou chez des amis... Attention, nous ne sommes toutefois pas en mesure d'accepter des déplacements récurrents et impératifs tels que des déplacements pour des séances de chimiothérapie ou de radiothérapie, des cours ou des activités extrascolaires. Les enfants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure.
Personne de contact	Laurence Vallons
Téléphone	084 37 03 90
Adresse	Rue des Alliés, 46, 6953 Forrières
Mail	Laurence.vallons@cpas-nassogne.be

Infos	Un simple appel téléphonique au CPAS suffit, au minimum 24h à l'avance (pas de réservation par mail). Les tarifs sont calculés au départ du lieu de prise en charge (au départ du CPAS pour les habitants hors Commune). Tarif de base : 0,50 €/km. Tarif social (*) : 0,25 €/km. (*) Le tarif social est applicable aux personnes (à préciser lors de la réservation) : • suivies en gestion ; • suivies en médiation de dettes ou admises en règlement collectif de dettes ; • de la catégorie à laquelle elles pourraient prétendre ; Gratuité pour les enfants mineurs accompagnés d'un adulte et pour certains déplacements dans le cadre d'activités mises en place par le service social du CPAS. Déplacement de plusieurs personnes faisant partie d'un même ménage : Le tarif est applicable à toute personne utilisant le service lors d'un même déplacement et ce, même si elles font partie du même ménage (sauf enfants mineurs). Heures d'attente : 6 €/heure (calculé par 1/2 heure). Les déplacements sont facturés mensuellement (virement ou domiciliation bancaire).
-------	--